

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE GAROUSSI INC.	Numéro de permis 340000	Date d'inspection Le 03 mai 2021	
Nom de l'établissement Le Garoussi		Numéro de téléphone (506) 858-0185	
Adresse 101 Gross Avenue Moncton NB E1C 7H3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux Le ratio est conforme au moment de l'inspection. Il y a eu discussion avec la directrice au sujet de la supervision lors des déplacements aux toilettes. Les programmations sont délibérément planifiées et documentées. L'établissement respecte les directives de COVID-19. La directrice a posé une question au sujet du dépistage actif qui a été répondu sur les lieux. Les pratiques d'urgences et la vérification de la cour extérieure jusqu'au mois d'avril ont été faites. Du temps et de l'espace consacrés aux expériences de jeu, lesquelles sont au choix de l'enfant a été observé.
--

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 mai 2021

Date

original signé par
Stéphanie Power

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 mai 2021

Date